

COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DU-ROSAY

6 rue de la Mairie

72110 SAINT-GEORGES-DU-ROSAY

tél/fax 02 43 29 40 16

mairie.st.georges.du.rosay@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 02 mars 2015 à 20 h 30

Etaient présents : MM. Annick DUTERTRE - Daniel BELLAYE - Jean-Philippe LAURENT – Thierry GRÉMILLON - Gérard LANTENOIS - Didier JOURNET – Romain BURON - Cécile MÉRY - Céline SAUCET - Henri HÉRON

Excusés : NEANT

Absents : NEANT

Secrétaire : Mme Cécile MÉRY

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MAINE 301

(MODIFICATION DE COMPETENCE)

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Maine 301 du 29 janvier 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** les modifications de statuts et de compétences de la Communauté de Communes Maine 301, telles qu'énoncées ci-après :

Article 2 – Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les compétences dévolues à cette communauté s'exercent dans les domaines définis ci-après :

II - Compétences optionnelles :

II.2 – Politique du logement social d'intérêt communautaire, action en faveur du logement des personnes défavorisées et du cadre de vie

⇒ Construction et rénovation de logements sociaux en faveur des personnes défavorisées :

Sont d'intérêt communautaire les 13 logements suivants :

16 rue des Landes 72110 BEAUFAY

18 rue des Landes 72110 BEAUFAY

20 rue des Landes 72110 BEAUFAY

22 rue des Landes 72110 BEAUFAY

4 a rue du Mans 72110 BEAUFAY

4 b rue du Mans 72110 BEAUFAY

4 c rue du Mans 72110 BEAUFAY

14 rue de la Cannetière 72110 BONNETABLE

16 rue de la Cannetière 72110 BONNETABLE

18 rue de la Cannetière 72110 BONNETABLE

20 rue de la Cannetière 72110 BONNETABLE

22 rue de la Cannetière 72110 BONNETABLE

46 rue Principale 72110 ROUPERROUX LE COQUET

Les autres articles restent inchangés.

PREPARATION DU BUDGET 2015

Il a été remis à chacun un document préparatoire présentant, d'une part le compte administratif de 2014, et d'autre part la proposition de budget 2015 pour la commune et le service assainissement.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- EMET un accord de principe favorable sur les orientations budgétaires suivantes :
- PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2015

➤ en section d'investissement – dépenses-

- reprise des restes à réaliser 2014

estimatif TTC

3.964 €

- compte 2157- achat d'un véhicule et d'une remorque	4.000 €
- compte 2183 – achat 2è poste informatique	1.000 €
- compte 2184 – achat de mobilier pour salle TAP	2.000 €
- compte 2188 – achat d'un tracteur-tondeuse	6.000 €
- compte 2188 – achat 2 chauffe-eau (atelier et logement 4 cour Portail)	1.000 €
- compte 231 – travaux	
o goudronnage de la cour de l'école	18.000 €
o enduit voie communale n° 6	46.000 €
o construction WC publics	50.000 €
o aménagement d'une passerelle sur la rivière niveau bar	6.000 €
o aménagement salle pour activités périscolaires	18.000 €
o remplacement menuiseries logement 4 cour du Portail	5.000 €

➤ en section d'investissement – recettes

Inscription de subventions DETR pour goudronnage cour école, LEADER pour salle TAP, conseil général pour achat jeux jardin public et voirie VC 6.

REFECTION DE LA COUR DE L'ÉCOLE – demande de subvention DETR 2015

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2015, le projet susceptible d'être éligible est :

1 – Réfection de la cour de l'école

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ADOpte** le projet précité
- **DECIDE** de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant HT
Maître d'ouvrage	9.182,70 €
DETR	6.121,00 €
TOTAL	15.303,70 €

Le conseil :

- autorise Madame le Maire à déposer une demande au titre de la DETR pour l'année 2015
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux
- rapporte sa délibération n° 145 du 17.09.2014 relative à la demande de DETR au titre de 2014 pour ce même projet.

VOTE DES SUBVENTIONS 2015

Madame le Maire propose au conseil municipal de voter les subventions 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **VOTE** les subventions 2015 comme suit

C.C.A.S. de Saint-Georges-du-Rosay	700,00 €
	<i>compte 6573</i> 700,00 €
ADAPEI de la Sarthe	50,00 €
Association des ACPG et AFN de St Georges-du-Rosay	70,00 €
Coopérative scolaire de Nogent-St Georges	400,00 €
Association culturelle intercommunale de Bonnétable	50,00 €
La Patriote de Bonnétable	100,00 €
AFM Téléthon Délégation de la Sarthe	50,00 €
La Prévention Routière	30,00 €
BPT CFA de la Sarthe (1 apprenti)	50,00 €
Sarthe Military Vehicles	50,00 €
Le Souvenir Français – Comité de Bonnétable (20 € x 13 élèves)	260,00 €
	<i>Crédit de réserve</i> 90,00 €
	<i>Compte 6574</i> 1200,00 €

- **PREND NOTE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2015

VOTE DES CONTRIBUTIONS 2015

Madame le Maire propose au conseil municipal de voter les contributions 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **VOTE** les contributions 2015 comme suit

Service départemental d'incendie et de secours	6 320,00 €
<i>compte 6553</i>	6 320,00 €

SIVOS Nogent-le-Bernard/St-Georges-du-Rosay (estim.)	22 000,00 €
<i>compte 6554</i>	22 000,00 €

Fourrière municipale Ville du Mans - (estim.)	250,00 €
A.S.R. Huisne Vive-Parente (droits de rive (estim.))	100,00 €
A.S.R. Huisne Vive-Parente (phase 1 restauration cours d'eau)	444,40 €
Association des Maires et Adjointes de la Sarthe	125,05 €
<i>crédit de réserve</i>	80,55 €
<i>compte 6558</i>	1 000,00 €

- **PREND NOTE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2015

CONVENTION DE PRET D'UN PANNEAU INDICATEUR DE VITESSE

Madame le Maire fait savoir au conseil municipal, que la Préfecture de la Sarthe, dans le cadre de la Prévention Routière peut mettre à disposition des communes, un panneau indicateur de vitesse pour une durée limitée. La commune a seulement l'obligation de présenter une attestation d'assurance garantissant sa responsabilité civile.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- EMET un avis favorable à cette proposition de mise à disposition d'un panneau indicateur de vitesse par la Préfecture
- PREND NOTE que cette mise à disposition est prévue du 30 avril au 26 mai 2015
- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention avec la Préfecture et à fournir l'attestation responsabilité civile.

QUESTIONS DIVERSES

- RECENSEMENT 2015 : Il se déroulait du 15 janvier au 14 février 2015. L'enquête sur le terrain était terminée le 4 février. 100 % des 253 logements ont été recensés ; il y a eu 40 % de réponses par internet. Il a été recensé 438 habitants et relevé 194 résidences principales, 43 résidences secondaires et 18 logements vacants.
- SITE INTERNET DE LA COMMUNE : le site est désormais accessible à partir de [mairie72.fr](http://www.saintgeorgesdurosay.mairie72.fr)
<http://www.saintgeorgesdurosay.mairie72.fr/>
- CAMION PIZZA : Mme DELHOMMEAU a fait une nouvelle demande pour venir le lundi au lieu du vendredi comme initialement prévu, à partir du 1^{er} avril.
- ELECTIONS DEPARTEMENTALES : elles auront lieu les 22 et 29 mars 2015. Le tableau des permanences des élus à déjà été communiqué. Seront présents pour le dépouillement Annick DUTERTRE – Didier JOURNET – Gérard LANTENOIS – Romain BURON

La séance est levée à 22 h 30